



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 100641

Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la méthode d'apprentissage de la lecture au cours préparatoire. Il existe aujourd'hui principalement deux méthodes d'apprentissage de la lecture : la méthode syllabique et la méthode globale. De nombreuses études ont été réalisées dans ce domaine de l'apprentissage de la lecture, et il semblerait que nous ayons aujourd'hui le recul nécessaire tant au niveau national qu'international pour connaître les qualités et les défauts de l'une et l'autre méthode. Ainsi, de nombreux pays (tels le Royaume-uni, la Finlande ou les États-unis) ont aujourd'hui définitivement abandonné la méthode globale au profit de la méthode syllabique jugée beaucoup plus efficace et, de ce fait, constaté une nette amélioration de la lecture chez les jeunes. En France, de nombreux parents se mobilisent pour un retour à la méthode syllabique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prescrire l'utilisation de la méthode syllabique aux professeurs des écoles des cours préparatoires dès la rentrée de septembre 2011.

Texte de la réponse

Les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP ; figurant explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... » Il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « Dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes - phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme, tels le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité aux programmes. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100641

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2011, page 1666

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8849